

Fiche expérience

ACTIONS CITOYENNES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la structure : Musée de l'Horlogerie et du Décolletage de la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes (2 CCAM)

Statut juridique : Collectivité territoriale

Personne référente pour cette action : Florence POIRIER (Directrice) et Maud CHEVALIER (médiatrice)

ACTION

Intitulé de l'action : Mise en place d'ateliers en faveur des personnes en situation de handicap / label Tourisme & handicap (handicap moteur et mental)

Type d'action cf. document « exemples d'actions » : Actions relatives à des personnes socialement exclues ou défavorisées

Date et durée : tout au long de l'année, en particulier lors du week end « Journées Nationales Tourisme & handicap ». Durée des ateliers : 1h30 environ

Lieu : Musée de l'Horlogerie et du Décolletage 74300 CLUSES

Caractéristiques du territoire de réalisation *urbain, péri-urbain, rural, etc.* : territoire urbain

Publics sollicités : Particuliers, établissement et associations travaillant auprès des personnes en situation de handicap

Partenaires opérationnels, financiers, etc. : Equipe du musée (3 médiatrices et la directrice)

Pourquoi et comment est née cette action ?

Le musée est labellisé « Tourisme et Handicap » pour 2 types de handicap : la déficience mentale (depuis 2007) et la déficience motrice (depuis 2011).

Description du déroulement de l'action :

Depuis 2013, des animations spécifiques ont été mises en place :

- L'atelier Secrets d'horloger (handicap mental) : Le parcours commence par un jeu de memory puis l'animatrice invite les participants à découvrir les pièces du jeu dans le musée. Enfin, les participants construisent leur propre horloge mécanique pas à pas.
- L'atelier Temps des artistes (handicap mental) : Le parcours commence par un jeu d'observation puis l'animatrice invite les participants à découvrir les pièces du jeu dans le musée en ciblant la visite sur la décoration (matières, couleurs, animaux et personnages représentés). Enfin, les participants inventent leur propre horloge en la dessinant (à partir d'un schéma de base ou sur feuille blanche directement).
- Visite guidée adaptée (handicap mental et/ou moteur) : la visite classique du musée est plus courte et plus concrète (manipulation d'un cadran solaire, film « dans le cœur de la montre »)

- Visite guidée adaptée (handicap visuel) : une visite basée sur la manipulation et la description très détaillée des pièces

Bilan de l'action *résultats attendus et imprévus*

- **pour les publics ?**

Bilan positif, les publics participant à nos actions et leurs accompagnateurs apprécient les ateliers, qui associent tous visite dans le musée et manipulation.

- **pour le territoire ?**

notre action participe à la dynamique portée par l'ensemble de la Direction du tourisme et de l'attractivité du territoire de la 2CCAM

- **pour la structure ?**

Bilan positif du point de vue de la fréquentation :

sur l'année 2013 : 39 personnes en situation de handicap ont été accueillies en visites ou ateliers

sur l'année 2014 : 64 personnes

sur l'année 2015 : 85 personnes

Cependant, notre offre a du mal à conquérir le public individuel : les Journées Nationales Tourisme & handicap n'ont pour l'instant pas beaucoup de succès (en particulier le samedi). Les personnes en situation de handicap viennent plutôt en groupe, dans le cadre de sortie organisées par une structure. L'offre de visite pour les visiteurs en situation de handicap visuel n'a elle non plus pas encore de succès.

Une amélioration de la communication pour faire connaître nos activités et à prévoir.

En quoi cette action vous semble-t-elle avoir aidé les publics touchés à mieux exercer leur citoyenneté ?

Les publics en situation de handicap profitent ainsi de leur droit, comme tout citoyen, d'accéder à la culture.